



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS ELUS	CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	CONSEILLERS ABSENTS
29	28	22	6

Séance du 14 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 8 mars 2022.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - MANGIONE - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEDIK - POGBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - ELHADI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA.

PROCURATIONS : Mmes YILDIRIM - BECKENDORF - KERMAOUI - Mlle FOGELGESANG - M. BERBAZE qui ont donné procuration respectivement à Mmes HARRATH - MM. KLEINHENTZ - EGLOFF - ESTRADA - USAI.

ABSENTE EXCUSEE : Mme ANANICZ

ABSENTE : Mme CHEBLI.

01 - Démission de Madame Lisa DEHAR, conseillère municipale et adjointe au Maire et installation de Madame Cindy BECKENDORF, suivante sur la liste « Réussir ensemble pour Far » après Monsieur Calogero GIGLIA, « démissionnaire »

Suite à la démission de Madame Lisa DEHAR, conseillère municipale et adjointe au Maire, M. le Maire rappelle que l'article 270 du Code électoral stipule que « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Lisa DEHAR ayant été élue lors du scrutin du 15 mars 2020 sur la liste « Réussir ensemble pour Far », c'est donc sur cette liste qu'il convient de déterminer le candidat venant immédiatement après le dernier élu de ladite liste, en vue d'occuper le siège vacant.

Par conséquent, il invite l'assemblée :

- à prendre acte de cette démission ;
- à constater que l'ordre du tableau du conseil municipal est modifié ;
- à constater que le siège précédemment occupé par Madame Lisa DEHAR est vacant ;
- à constater que le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste est Monsieur Calogero GIGLIA qui nous a déclaré par écrit renoncer à occuper la fonction de conseiller municipal ;
- à constater que du coup la suivante sur la liste est Madame Cindy BECKENDORF.

Ceci étant exposé et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, Monsieur le Maire informe qu'il a accusé réception de la démission de Madame Lisa DEHAR et en a informé immédiatement M. le Préfet dans un deuxième temps.

Par courrier en date du 14 février 2022 Monsieur le Sous-Préfet de Forbach-Boulay nous a informé avoir accepté cette démission.

M. le Maire a également avisé par téléphone Madame Cindy BECKENDORF de sa nomination en remplacement, et elle a confirmé être volontaire pour occuper la fonction de conseillère municipale.

Madame Cindy BECKENDORF est donc officiellement installée dans sa fonction de conseillère municipale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

